

CAMUS, *L'Etranger*

Analyse d'un extrait du procès (II – ch. 4)

Perspective (axe)	Montrer comment, à travers la description du procès de Meursault, Camus fait en fait le procès de la justice
Interprétation	Analyse textuelle
Meursault est un spectateur de son procès, un témoin attentif.	
Meursault est exclu de son propre procès.	
L'avocat de Meursault et le procureur général plaident la même cause.	

<p>Le réquisitoire du procureur est en fait une caricature de réquisitoire.</p>	
<p>Ce n'est pas le procès du meurtre qui se joue mais le procès de l'homme.</p>	
<p>Synthèse</p>	<p>Dans cet extrait, Camus fait non pas le procès de Meursault mais de la justice. Par la satire et l'ironie, il met en avant de nombreux dysfonctionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le fait que l'accusé ne soit pas entendu et même exclu de sa défense, - l'éloquence des magistrats qui n'a d'autre fonction que de les mettre personnellement en avant, alors que leurs paroles sont en fait vides, - la confusion sur l'objet de l'accusation : Meursault est jugé pour son comportement à la suite de la mort de sa mère, et non pour son acte criminel.
<p>Jugement de lecteur</p>	<p>Grâce au point de vue interne, le lecteur épouse cette fois le point de vue de Meursault, son sentiment d'exclusion et d'injustice. C'est la première fois dans le roman que le lecteur se positionne du côté de Meursault, valorise son honnêteté et rejette la posture moralisatrice du système judiciaire.</p>
<p>Enjeux</p>	<p>Comme exposé dans le <i>Mythe de Sisyphe</i>, la morale (= l'organisation des actions de l'homme sur l'axe bon / mal) n'a pas lieu d'être pour l'homme qui a conscience de l'absurde de son existence.</p> <p>Dans cette scène du procès, Camus montre comment la justice (qui se veut la garante de l'ordre moral) est corrompue et biaisée, donc inexistante.</p>

CAMUS, *L'Etranger*

Analyse d'un extrait du procès (II – ch. 4)

CORRIGE

Perspective (axe)	Montrer comment, à travers la description du procès de Meursault, Camus fait en fait le procès de la justice
Interprétation	Analyse textuelle
Meursault est un spectateur de son procès, un témoin attentif.	<ul style="list-style-type: none"> • Meursault observe et écoute : « entendre » (l.1), « moi j'écoutais et j'entendais » (l.48) → Il est exclu du procès • Récit à la 1^e personne → il retranscrit fidèlement le déroulement du procès. • Adverbes d'approximation : « peut-être » (l.3), « en quelque sorte » (l.9) + verbe modalisateur : « si j'ai bien compris » (l.20) → Bien que ce soit de son procès qu'il s'agisse, il peine à comprendre tous les détails • Le procès est décrit en termes de spectacle (champ lexical) : <ul style="list-style-type: none"> - le procès « occupe les gens » (l.16) (fonction de divertissement), - Meursault s'en souvient en termes de « fragments, de gestes ou de tirades » (l. 18). - Les gestes de l'avocat et du procureur semblent théâtraux : « levait les bras » (l. 5), « tendait ses mains » (l.6). - Meursault est conscient de son rôle en tant qu'accusé, mais ne le joue pas. « De temps en temps j'avais envie d'interrompre tout le monde et de dire : 'Mais tout de même, qui est l'accusé ? C'est important d'être l'accusé. Et j'ai quelque chose à dire !' Mais réflexion faite, je n'avais rien à dire » (l. 12-15). La question rhétorique souligne le non-sens de sa position.
Meursault est exclu de son propre procès.	<ul style="list-style-type: none"> • Paradoxe : Au lieu de jouer un rôle actif et central dans son procès, Meursault observe et écoute : « entendre » (l.1), « moi j'écoutais et j'entendais » (l.48) • Lorsqu'il veut prendre la parole, il est sommé de se taire : « Taisez-vous, cela vaut mieux pour votre affaire » (l. 9). L'impératif témoigne du ton péremptoire de l'avocat. • Sa personne est niée par la justice : « on avait l'air de traiter cette affaire en dehors de moi » (l. 10), « tout se déroulait sans mon intervention » (l.11), « mon sort se réglait sans qu'on prenne mon avis » (l.12). D'ailleurs, le sentiment d'exclusion est renforcé par le fait que dans ces 3 phrases, Meursault n'est plus le sujet de ses phrases. • Verbes de perception : « me gênait » (l.8), « si j'ai bien compris » (l. 20), « j'ai mis du temps à comprendre » (l. 28), « je ne comprenais pas bien » (l. 49) + point de vue interne : accentue l'isolement de Meursault, le décalage entre lui et les acteurs de son procès. • Discours indirect libre (l. 32 à39) : Meursault rapporte les paroles de l'avocat mais sans les citer avec les outils du discours rapporté. Mise en abyme de l'énonciation : Meursault parle pour l'avocat qui parle pour Meursault.
L'avocat de Meursault et le procureur général plaident la même cause.	<ul style="list-style-type: none"> • Parallélisme : « L'avocat levait les bras et plaidait coupable, mais avec excuses. Le procureur tendait ses mains et dénonçait la culpabilité, mais sans excuses » (l.4-7) → leur position physique ainsi que le contenu de leur discours est identique. • Ce parallélisme est mis en évidence par la question rhétorique : « Etaient-elles si différentes, d'ailleurs, ces plaidoiries ? » (l. 4)

	<ul style="list-style-type: none"> • Répétition : « plaidait coupable » (l. 5), « dénonçait la culpabilité » (l. 6) → enferme Meursault dans les mains d'un système judiciaire qui ne le comprend pas.
Le réquisitoire du procureur est en fait une caricature de réquisitoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Le procureur apparaît comme un acteur qui adopte les gestes et les paroles attendus : « tendait ses mains » (l. 6) / son discours est éloquent. • Le réquisitoire s'apparente à un exercice de style (rhétorique judiciaire) : <ul style="list-style-type: none"> - clichés : « aveuglante clarté des faits » (l. 23), « âme criminelle » (l. 24), « moralité douteuse » (l. 34), « pour être sûr que la besogne était bien faite » (l. 37) → ces expressions sont vides de sens pour Meursault qui les retranscrit entre guillemets. - nombreuses figures de style : antithèses (« aveuglante clarté » (l. 23), « éclairage sombre » (l. 24)), répétition emphatique (« J'en ferai la preuve, Monsieur, et je la ferai doublement (l. 23), « Cet homme, Messieurs, cet homme » (l. 44)), question rhétorique (« Vous l'avez entendu n'est-ce pas ? » (l. 45)) → pourtant la plupart de ces figures sont en fait vides ! L'antithèse s'annule elle-même, la question rhétorique est absurde puisque l'accusé n'a pas son mot à dire. • Ironie : alors qu'il utilise l'expression « aveuglante clarté des faits » (l. 23) au sens figuré, il met en fait le doigt sur les causes littérales du meurtre (aveuglement causé par le soleil). • Ironie : « Ce qu'il disait était plausible » (l. 31) → Un réquisitoire se doit d'être vrai (basé sur des faits) et non vraisemblable. • Le point de vue interne montre la distance entre les faits et le réquisitoire. Meursault est obligé de transcrire au style direct les paroles du procureur tellement celles-ci ne font pas sens pour lui (par exemple : « J'ai mis du temps à le comprendre, à ce moment, parce qu'il disait 'sa maitresse' et pour moi, elle était Marie » (l. 29-30)).
Ce n'est pas le procès du meurtre qui se joue mais le procès de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> • « Je peux dire qu'on a beaucoup parlé de moi et peut-être plus de moi que de mon crime » (l. 2-3) → Meursault met en avant une incohérence dans le procès. • Enumération : « Il a rappelé mon insensibilité, l'ignorance où j'étais de l'âge de maman, mon bain du lendemain, avec une femme, le cinéma, Fernandel et enfin la rentrée avec Marie. » (l. 25-28) → l'accusation porte en fait sur son comportement, et non sur le meurtre. Meursault va être condamné pour son indifférence aux valeurs morales et sociales, plutôt que pour son crime.
Synthèse	<p>Dans cet extrait, Camus fait non pas le procès de Meursault mais de la justice. Par la satire et l'ironie, il met en avant de nombreux dysfonctionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le fait que l'accusé ne soit pas entendu et même exclu de sa défense, - l'éloquence des magistrats qui n'a d'autre fonction que de les mettre personnellement en avant, alors que leurs paroles sont en fait vides, - la confusion sur l'objet de l'accusation : Meursault est jugé pour son comportement à la suite de la mort de sa mère, et non pour son acte criminel.
Jugement de lecteur	Grâce au point de vue interne, le lecteur épouse cette fois le point de vue de Meursault, son sentiment d'exclusion et d'injustice. C'est la première fois dans le roman que le lecteur se positionne du côté de Meursault, valorise son honnêteté et rejette la posture moralisatrice du système judiciaire.
Enjeux	<p>Comme exposé dans le <i>Mythe de Sisyphe</i>, la morale (= l'organisation des actions de l'homme sur l'axe bon / mal) n'a pas lieu d'être pour l'homme qui a conscience de l'absurde de son existence.</p> <p>Dans cette scène du procès, Camus montre comment la justice (qui se veut la garante de l'ordre moral) est corrompue et biaisée, donc inexistante.</p>

Albert CAMUS, *L'Étranger*, 1942, seconde partie : chapitre V.

- Même sur un banc d'accusé, il est toujours intéressant d'entendre parler de soi. Pendant les plaidoiries du procureur et de mon avocat, je peux dire qu'on a beaucoup parlé de moi et peut-être plus de moi que de mon crime. Étaient-elles si différentes, d'ailleurs, ces plaidoiries ? L'avocat levait les bras et plaidait coupable, mais avec excuses. Le procureur tendait ses mains et dénonçait la culpabilité, mais sans excuses. Une chose pourtant me gênait vaguement. Malgré mes préoccupations, j'étais parfois tenté d'intervenir et mon avocat me disait alors : « Taisez-vous, cela vaut mieux pour votre affaire. » En quelque sorte, on avait l'air de traiter cette affaire en dehors de moi. Tout se déroulait sans mon intervention. Mon sort se réglait sans qu'on prenne mon avis. De temps en temps, j'avais envie d'interrompre tout le monde et de dire : « Mais tout de même, qui est l'accusé ? C'est important d'être l'accusé. Et j'ai quelque chose à dire ! » Mais réflexion faite, je n'avais rien à dire. D'ailleurs, je dois reconnaître que l'intérêt qu'on trouve à occuper les gens ne dure pas longtemps. Par exemple, la plaidoirie du procureur m'a très vite lassé. Ce sont seulement des fragments, des gestes ou des tirades entières, mais détachées de l'ensemble, qui m'ont frappé ou ont éveillé mon intérêt.
- Le fond de sa pensée, si j'ai bien compris, c'est que j'avais prémédité mon crime. Du moins, il a essayé de le démontrer. Comme il le disait lui-même : « J'en ferai la preuve, Messieurs, et je la ferai doublement. Sous l'aveuglante clarté des faits d'abord et ensuite dans l'éclairage sombre que me fournira la psychologie de cette âme criminelle. » Il a résumé les faits à partir de la mort de maman. Il a rappelé mon insensibilité, l'ignorance où j'étais de l'âge de maman, mon bain du lendemain, avec une femme, le cinéma, Fernandel et enfin la rentrée avec Marie. J'ai mis du temps à le comprendre, à ce moment, parce qu'il disait « sa maîtresse » et pour moi, elle était Marie. Ensuite, il en est venu à l'histoire de Raymond. J'ai trouvé que sa façon de voir les événements ne manquait pas de clarté. Ce qu'il disait était plausible. J'avais écrit la lettre d'accord avec Raymond pour attirer sa maîtresse et la livrer aux mauvais traitements d'un homme « de moralité douteuse ». J'avais provoqué sur la plage les adversaires de Raymond. Celui-ci avait été blessé. Je lui avais demandé son revolver. J'étais revenu seul pour m'en servir. J'avais abattu l'Arabe comme je le projetais. J'avais attendu. Et « pour être sûr que la besogne était bien faite », j'avais tiré encore quatre balles, posément, à coup sûr, d'une façon réfléchie en quelque sorte.
- « Et voilà, Messieurs, a dit l'avocat général. J'ai retracé devant vous le fil d'événements qui a conduit cet homme à tuer en pleine connaissance de cause. J'insiste là-dessus, a-t-il dit. Car il ne s'agit pas d'un assassinat ordinaire, d'un acte irréfléchi que vous pourriez estimer atténué par les circonstances. Cet homme, Messieurs, cet homme est intelligent. Vous l'avez entendu, n'est-ce pas ? Il sait répondre. Il connaît la valeur des mots. Et l'on ne peut pas dire qu'il a agi sans se rendre compte de ce qu'il faisait. »
- Moi j'écoutais et j'entendais qu'on me jugeait intelligent. Mais je ne comprenais pas bien comment les qualités d'un homme ordinaire pouvaient devenir des charges écrasantes contre un coupable.